Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

OBJET :

N°DCM2023-34

Convention d'objectifs Harmonie Municipale

L'an deux mille vingt trois -----
le cinq avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Hervé MILESI, Sandrine PALUMBO, Stéphanie CONTAT.

ABSENTES : Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Valérie CHAUVIGNÉ, Léa LUTTRINGER (excusées).

SECRETAIRE : Arnaud BOUVARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Valérie BOUVIER informe le Conseil Municipal que la commune participe chaque année au financement de l'Harmonie Municipale, de l'Ecole de Musique et de la Chorale par le versement d'une subvention importante.
Compte tenu de l'implication importante de l'Harmonie au sein de la commune, il convient de poursuivre le soutien financier qui lui est accordé.

Aussi et comme les années précédentes, afin de respecter la règlementation en vigueur, une convention d'objectifs et de moyen est proposée pour 2023 pour un montant de 70.140 € déterminé au vu du budget de l'association, d'un programme d'action et de l'intérêt général et public local que représentent les activités de l'association.

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 12/04/23

Publié le : 12/04/23

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve la convention d'objectifs à intervenir entre l'Harmonie Municipale et la commune jointe ;
- Autorise le Maire à la signer et à procéder à toutes formalités s'y rapportant ;
- Approuve le versement du montant de la subvention 2023, soit 70.140 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Arnaud BOUVARD

